

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_101

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

VOEU DU CONSEIL
MUNICIPAL SUR LA
MÉTROPOLE DE LYON

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON

Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

2021019-D2021-101-DE

Rapport de : Philippe COCHET

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Aussi est-il proposé le vœu suivant :

« Métropole de Lyon : et si on arrêtait tout ?

La Métropole de Lyon, créée par la loi MAPTAM en 2015 et présentée comme « l'avant-garde de la métropolisation », constitue une réforme inadaptée et inopérante. Elle se révèle être un colosse aux pieds d'argile, une entité désincarnée sans lien avec les territoires qui la composent, oubliant son histoire et son contrat originel, une organisation incapable d'apporter les réponses aux attentes actuelles des habitants.

Nous, maires, conseillers municipaux, élus et habitants de la Métropole de Lyon, ne sommes pas entendus par Bruno Bernard, Président de la Métropole, et son exécutif métropolitain lorsque nous les alertons et que nous leur tendons la main pour répondre collectivement aux enjeux de ce territoire, fort de 59 communes, qui est le premier pôle économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le deuxième de France. Ce mépris est symptomatique d'une collectivité déséquilibrée, construite à l'envers, dont le modèle institutionnel incite à une gouvernance aveugle et verticale contre les communes et sans les citoyens.

Un « modèle lyonnais », vraiment ?

La Métropole de Lyon, collectivité territoriale unique en France (« à statut particulier » comme le dit la loi), est souvent présentée par ses thuriféraires comme inéluctable, car elle serait l'incarnation institutionnelle du fait métropolitain, irrévocable et irréversible. Dans le prolongement, la Métropole est portée aux nues comme un modèle invulnérable, fort de sa puissance économique qui lui offrirait une forme de résilience à toutes épreuves.

Pourtant, à Lyon comme ailleurs, le phénomène de métropolisation génère de dangereux déséquilibres sur le plan démocratique, territorial, social et environnemental. Elle a pour conséquence directe la fragmentation des territoires entre ces pôles bien accrochés aux dynamiques de la mondialisation et de vastes étendues rurales ou périurbaines où le sentiment qui domine est celui de la relégation et de l'exclusion.

Dans ce contexte, le singulier et inabouti « modèle lyonnais » a tout du contre-exemple : au prétexte d'une mise en adéquation du fait institutionnel avec le fait urbain, il constitue une soumission à un phénomène de métropolisation dont les vertus sont depuis longtemps décriées et dénoncées par de nombreux auteurs et universitaires. D'ailleurs, il n'est pas anodin qu'aucune autre métropole française n'ait suivi ce chemin jusqu'au-boutiste en matière de gouvernance...

Une Métropole construite contre les communes et sans les citoyens

En raison du nouveau mode de scrutin inauguré en 2020 pour les élections métropolitaines à Lyon, fondé sur 14 circonscriptions électorales découpées selon des critères politiques, seulement 22 maires sur 59 sont également conseillers métropolitains. La Conférence métropolitaine, qui rassemble les 59 maires (ainsi que les maires d'arrondissement), n'est quant à elle qu'une instance consultative – souvent le réceptacle d'informations descendantes de la part de l'exécutif métropolitain. En conséquence, la majorité des communes n'est pas représentée au sein des instances délibératives de la Métropole. Celles-ci ne participent donc pas au travail préparatoire des politiques publiques qui s'imposeront pourtant à elles.

Or, la dilution progressive et à bas bruit des communes par la confiscation des pouvoirs aux maires et des compétences aux municipalités ne peut conduire à terme qu'au blocage institutionnel. Plus que cela, la Métropole de Lyon évolue à contre-courant de la volonté des citoyens pour qui les communes constituent l'espace démocratique le plus authentique, voire le dernier berceau de la citoyenneté active. Car c'est dans les communes que s'expriment la vitalité associative, les solidarités de proximité, l'engagement désintéressé au service de l'intérêt général.

Les maires sont souvent les derniers relais d'une République qui s'étiolle. À vouloir laminer les communes qui ont construit cette Métropole pendant plus de 40 ans, à vouloir déposséder les élus municipaux de tout moyen d'action, alors même que ce sont les seuls qui sont au contact avec les habitants au quotidien, c'est la démocratie de proximité que l'on atteint.

Six ans après sa création, la Métropole n'est toujours pas comprise par nos concitoyens alors qu'ils font très largement confiance à leurs maires et à leurs conseils municipaux. La « citoyenneté métropolitaine » est un doux rêve qui n'a aucune traduction dans la réalité de nos territoires. Nos concitoyens sont bien loin de cette Métropole construite en antichambre et aux compétences exorbitantes (urbanisme et aménagement du territoire, action sociale et solidarité, collège, transport, logement, développement économique, voirie, lecture publique, sécurité civile, tourisme, enseignement supérieur, déchets, eau potable, assainissement...).

Bruno Bernard, président fossoyeur de la Métropole de Lyon

D'autant plus que les belles promesses de campagne sur le renforcement de la place du citoyen métropolitain se sont envolées dans les limbes d'un début de mandat qui ne cesse d'imposer des dogmes au lieu de consulter, débattre et bâtir des compromis. Les nombreuses déclarations de Bruno Bernard où il exprime tout son dédain pour les maires ne viennent qu'alimenter ce constat. En vérité, le président de la Métropole est devenu le parangon d'une gouvernance métropolitaine ultra-verticale, ultra-centralisée et ultra-segmentée à mille lieues des élus municipaux et des citoyens. La gestion de la Métropole est le fait d'un exécutif sûr de lui-même, qui agit pour des intérêts partisans et une vision dogmatique sans chercher à comprendre les besoins réels des habitants et les attentes des populations de nos communes.

Les exemples sont aujourd'hui légion de cette Métropole qui se construit au détriment de ses communes et de ses habitants : zone à faibles émissions (ZFE) qui risque de devenir une zone à forte exclusion tant elle se construit à rebours de tout principe de justice sociale (puisqu'elle repose sur la capacité financière des habitants à se doter de véhicules propres) ; mise en place à marche forcée d'une régie de l'eau avec un vrai risque d'augmentation des tarifs pour les usagers ; révision majeure du PLU-H déguisée en modification qui risque de limiter le développement économique et de contraindre les habitants dans le choix de leur lieu d'habitation ; abandon des projets de nouveaux métros sous couvert de consultations biaisées pour imposer la construction de téléphériques refusés par les territoires concernés...

À cela s'ajoutent les coups portés aux communes pour leur retirer des capacités financières : baisse des budgets de voirie de proximité qui permettaient de financer des aménagements et des équipements du quotidien à l'usage des habitants, refus de prendre en compte les projets portés par les maires sur leurs communes dans la programmation pluriannuelle d'investissements métropolitains...

Un appel salutaire

Face à ces constats, nous, maires, conseillers municipaux et élus de la Métropole de Lyon, alertons aujourd'hui sur le risque majeur de blocage de l'institution métropolitaine voire de décomposition métropolitaine.

Et nous lançons solennellement un appel :

D'abord, mettons réellement et dès aujourd'hui la Métropole au service des communes et de leurs habitants. Cela demande de renverser la logique de la gouvernance centralisée et autoritaire qui nous est imposée. Cela réclame de ré-ancrer la collectivité dans ses territoires en faisant confiance aux maires. Ensuite, bâtissons dans la durée une Métropole des communes et des citoyens en révisant au plus vite la loi MAPTAM, dont on ne cesse de dénoncer les insuffisances, les angles morts et les absurdités. À défaut, le contrat léonin infligé aux communes ne peut conduire qu'au démantèlement progressif de la Métropole de Lyon devenue un monstre technocratique hors sol. »

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 34 voix pour, 6 contre et 2 abstention(s),

- D'ADOPTER ce vœu.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **21 OCT. 2021**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.